

Strasbourg, le 30 décembre 2024

Collecte et valorisation des sapins de Noël

Les résident·es de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg sont invités à déposer leurs sapins de Noël dans les déchèteries pour permettre leur valorisation. Ils doivent être déposés dans les bennes à déchets verts sans décoration et sans sac plastique (y compris les sacs à sapin). Les sapins seront ensuite broyés et transformés en compost après quelques mois de maturation, comme tous les déchets végétaux.

Il n'y a pas de période limite de dépôt. Les horaires des déchèteries sont disponibles sur strasbourg.eu/decheteries

Une collecte de sapin de Noël est également prévue du 4 au 15 janvier 2025. Durant cette période, les habitantes et habitants de Strasbourg sont invités à déposer leurs sapins dans l'un des points de collecte répartis à travers la ville.

- Samedi 4/01 : 14h à 16h45 - Place du Marché, Neudorf
- Mercredi 8/01 : 14h à 17h - Place de Zurich, Krutenau
- Mercredi 8/01 : 14h à 16h45 - Place Jeanne Helbling
- Mercredi 8/01 : 10h à 14h15 - Parvis de l'école élémentaire Albert Le Grand (rue de Huningue)
- Samedi 11/01 : Place du conseil des XV, organisé par le Centre culturel et social Rotterdam
- Samedi 11/01 : 13h à 16h45 - Place de l'Hippodrome (côté centre socio-culturel)
- Mercredi 15/01 : 7h à 14h - Rue de l'Elbe (côté aire de jeux)
- Mercredi 15/01 : 10h à 14h15 - Rue de Watwiller (parvis du centre socio-culturel)

Les sapins mis dans les bacs d'ordures ménagères ne pourront pas être valorisés en compost mais seront incinérés et produiront de l'énergie. Ils doivent être coupés ou mesurer moins d'1,5m pour être collectés. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de jeter son sapin sur la voie publique (acte considéré comme dépôt sauvage de déchets passible d'une amende minimum de 135 euros).

Pour plus d'informations : noel.strasbourg.eu/

